

# Procès-verbal de la 45e assemblée des délégués de la SFO du 4 avril 1965 à Lenzbourg

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband = organe officiel de la Société fédérale des orchestres**

Band (Jahr): **26 (1965)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **11.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## *SFO, Communications du comité central*

«**Sinfonia**». Il arrive assez fréquemment que des papiers destinés à être publiés dans «Sinfonia» sont adressés au président central ou à l'imprimerie Markus Kündig. Les programmes sont souvent envoyés encore au trésorier central, voire même au président central. La rédaction de «Sinfonia» reçoit toujours des demandes de changement d'adresse qu'elle doit ensuite envoyer à l'imprimerie Kündig. Aussi prions-nous instamment nos sections d'observer ce qui suit:

1. Tous les manuscrits destinés à être publiés dans «Sinfonia» sont à adresser à la rédaction.
2. Les programmes doivent être envoyés à la rédaction en deux exemplaires et cela immédiatement après la manifestation musicale.
3. Les demandes de changement d'adresse pour l'expédition de la «Sinfonia» doivent être adressées à l'éditeur, M. Markus Kündig, imprimerie, 6301 Zoug.

**Conférence des présidents.** Les dates exactes et les lieux de réunion seront portés sous peu à la connaissance des sections au moyen d'une circulaire.

Pour le comité central: *Walter Aus der Au*, président central

## *Procès-verbal de la 45e assemblée des délégués de la SFO du 4 avril 1965 à Lenzbourg*

### ORDRE DU JOUR

1. Salutations
2. Election des scrutateurs et établissement de la liste de présence
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 3 mai 1964 à Cham
4. Rapport annuel de 1964
5. Rapport annuel du bibliothécaire central pour 1964
6. Admission des comptes annuels pour 1964 et rapport des réviseurs de comptes
7. Budget 1965
8. Election des sections vérificatrices des comptes
9. Election du caissier central
10. Propositions du comité central (programme de travail)
11. Propositions des sections
12. Nouvelle réglementation des contrats avec la SUISA
13. Fixation de la cotisation annuelle pour 1965
14. Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués
15. Divers
16. Proclamation des vétérans de la SFO

**1. Salutations.** M. Aus der Au, président central, ouvre l'assemblée des délégués 1965 à 9.50. Il salue M. Krättli, délégué du Département de l'instruction publique du canton d'Argovie, et le Dr Theiler, syndic de Lenzbourg. Il souhaite la bienvenue à M. Botteron, président d'honneur, et aux membres d'honneur Gottfried Huber et Joseph Kündig. MM. Uchtenhagen et Torriani de SUISA sont nos invités à cette occasion. Le président salue très cordialement les délégués et tous ceux qui, venant de loin ou de près, prennent part à cette assemblée. La presse est représentée par un journaliste de «Aargauer Tagblatt» et du «Freier Aargauer». Malheureusement cette année le Département fédéral de l'intérieur n'est à nouveau pas représenté. Les membres d'honneur Olivetti, Zihlmann, Mathys et le vétéran Schwarb se sont excusés. M. Markus Kündig, éditeur de «Sinfonia», a été victime d'un accident et n'a pu venir de ce fait. M. le président Aus der Au remercie chaleureusement le «Musikverein Lenzbourg» de son concert de la veille, présenté en souvenir du Prof. Cherbuliez, membre d'honneur et membre de la commission de musique. Mme Cherbuliez assistait à ce concert.

En souvenir du Prof. Cherbuliez et de tous les membres décédés au cours de l'année précédente, l'assemblée se lève et durant ces instants de silence en leur honneur, un violoncelliste et un pianiste interprètent le mouvement lent d'une sonate de Eccles. Le président central remercie le «Musikverein Lenzbourg», spécialement son président, le Dr Annen, de l'excellente organisation de cette assemblée des délégués. Par la qualité de son concert, cette section a prouvé qu'elle avait une activité musicale très poussée. Directeur, solistes, chœur et orchestre sont ovationnés par l'assemblée, ce qui évidemment, ne pouvait se faire à l'église. Le Dr Annen informe l'assemblée que des disques de ce concert pourront être commandés. Le président central s'excuse que la conférence des présidents n'a pu être convoquée au cours de l'année passée, d'une part, à cause de la mort du Prof. Cherbuliez et, d'autre part, à cause de son propre état de santé. Il spécifie que cette conférence aura certainement lieu au cours de cette année. Lors de cette assemblée, le problème du recrutement de jeunes musiciens sera spécialement traité.

Le président central propose à l'assemblée que le point 9 de l'ordre du jour soit traité avant le point 8. Pas d'opposition.

**2. Election des scrutateurs et établissement de la liste de présence.** Les scrutateurs suivants sont élus: A. Buchmann, Emmenbrücke; O. Flückiger, Wallisellen; P. Bachmann, Wetzikon; Dr Zollinger, Visp.

*Liste de présence:* Comité central: 6; commission de musique: 1 (Ernst Hess et Fritz Kneusslin sont excusés); membres d'honneur: 3; invités: 4; délégués: 116; autres participants: 23; total des présents: 152.

Sections présentes: 67; sections excusés: 23; sections non excusés: 37; notamment: Aarau, Amriswil, Arbon, Baar, Baden Musikschule, Basler OV, Orchester des Berner Männerchors, Beromünster, Stadtorchester Biel, Orchestre de chambre romand Bienne, Buchs, Büren a. d. A., Domat-Ems, Einsiedeln, Flawil,

Flums, Fribourg, Gossau SG, Kerns, Köniz, Lyss, Menzingen, Orchester Suter Schlieren, Schüpfheim, Le Sentier, Siebnen, Stadtorchester Solothurn, Steckborn, Tavannes et environs, Thusis, Triengen, Uster, Vallorbe, Wattwil, Zofingen, Zurzach.

**3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 3 mai 1965 à Cham.** Le procès-verbal est admis.

**4. Rapport annuel de 1964.** Le rapport annuel mis en discussion par le vice-président Schenk est admis avec acclamations par l'assemblée.

**5. Rapport annuel du bibliothécaire central pour 1964.** Le rapport paru dans «Sinfonia» est admis. Le bibliothécaire central Zürcher ajoute que, depuis, onze oeuvres ont été doublées, trois complétées et une nouvelle acquise. Il prie une nouvelle fois de ne pas commander dix oeuvres à la fois et d'utiliser absolument des bulletins de commande, un par oeuvre. Les oeuvres qui ne sont pas utilisées, doivent être retournées tout de suite.

**6. Comptes annuels pour 1964 et rapport des vérificateurs des comptes.** Les comptes, publiés dans les numéros 1 et 2 1965 de «Sinfonia», sont admis avec remerciements au caissier central sortant et l'assemblée donne décharge au comité central.

Le rapport des vérificateurs des comptes a été également communiqué dans les numéros 1 et 2 de «Sinfonia».

**7. Budget 1965.** Le budget 1965, paru dans «Sinfonia», est admis.

**8. Election des sections vérificatrices des comptes.** Selon l'ordre établi, la section de Soleure se retire tandis que Balsthal reste encore une année. Le Berner Musikkollegium est proposé et élu.

**9. Election du caissier central.** M. Benjamin Liengme a fonctionné depuis 1952 avec fidélité, circonspection et sollicitude comme caissier central. Il a conduit les finances de la SFO avec beaucoup de dévouement et de compréhension. En reconnaissance de son activité et de son mérite, il est nommé membre d'honneur; en témoignage de gratitude, il reçoit des fleurs et une oeuvre d'histoire. Il est acclamé par l'assemblée; avec beaucoup de sympathie et de tact, le caissier central Liengme la remercie de l'honneur qu'elle lui a fait et des présents dont elle l'a comblé.

*Election:* Le caissier central sortant avait exprimé le voeu que ce fût à nouveau, si possible, un membre de la Suisse romande qui siège au comité central. Par conséquent, le comité central décida, lors de sa séance du 30. 1. 65, de demander aux sections de la Romandie si elles pouvaient désigner une personnalité capable de succéder à M. Liengme. M. André Jaquet, président de la section de Bulle, après avoir pris contact avec M. Liengme, nous informa qu'il se mettait à la disposition de l'assemblée comme candidat. Aucune autre proposition n'est présentée. M. Jaquet est élu à l'unanimité.

**10. Propositions du comité central (programme de travail).** Le président central Aus der Au informe l'assemblée que la conférence des présidents aura lieu en automne 1965. Les sections recevront sous peu un questionnaire afin que les thèmes de discussion puissent être soigneusement préparés. Les présidents de section sont priés de remplir soigneusement ce questionnaire et de le retourner tout de suite.

**11. Propositions des sections.** Aucune. M. Dähler, Rheinfelden, propose que les sections devraient prospecter des membres passifs de la SFO.

**12. Nouvelle réglementation des contrats avec la SUISA.** Le contrat avec la SUISA n'a pu être conclu du fait que le président central n'a reçu la documentation nécessaire que très peu de temps avant l'assemblée des délégués. Le Dr Uchtenhagen prend entièrement la responsabilité de ce retard, étant donné qu'il lui a été impossible de présenter plus rapidement un projet de contrat par suite de surcharge de travail.

M. le Directeur Uchtenhagen présente ensuite un rapport, avec l'aide de clichés, sur l'organisation et les devoirs de la SUISA. A la fin, il énumère les avantages que présente un contrat collectif pour une association; un projet vient d'être remis au comité central. A différentes questions qui lui sont posées, le Dr Uchtenhagen répond comme suit: a) En cas de conclusion d'un contrat collectif, il n'est pas tenu compte, pour les recettes de la SUISA, de la proportion existant entre le nombre d'exécutions d'oeuvres protégées et non protégées. b) Les primes de la SUISA seront encaissées individuellement auprès des sections par la SFO qui décomptera directement avec la SUISA. De cette manière, la SUISA peut accorder à la SFO un rabais supérieur, qui est ensuite réparti aux sections en leur facturant des primes plus faibles. c) Les sections qui ne voudraient pas se soumettre à cette réglementation du fait qu'elles interprètent uniquement des oeuvres non protégées, devront tout de même rendre compte périodiquement à la SUISA. Au cas où une fois une oeuvre protégée serait interprétée, les primes à payer pour cette occasion seraient si élevées qu'elles représenteraient pour une petite section ce qu'elle payerait normalement pour une ou deux années.

Le président d'honneur Botteron prie l'assemblée de réfléchir que lors de la conclusion d'un contrat collectif des améliorations combien meilleures peuvent être obtenues. Comme autrefois, la bibliothèque centrale put être créée grâce à la solidarité de toutes les sections, nous devons être également solidaires en vue de la conclusion de ce contrat collectif.

L'assemblée, à l'exception d'une seule voix, autorise le comité central à continuer les tractations avec la SUISA et à signer le contrat. Sa ratification sera effectuée à l'assemblée des délégués de 1966, avec effet rétroactif au 1er janvier 1966.

**13. Fixation de la cotisation annuelle pour 1965.** La cotisation annuelle actuelle a été automatiquement acceptée avec l'admission du budget 1965 sous le point 7.

**14. Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués.** La section de Granges SO a, pour différents motifs, retiré son offre de l'année précédente. La section de Bulle s'est offerte d'assumer l'organisation de l'assemblée des délégués de 1966. Cette offre est accueillie avec enthousiasme et Bulle est désignée comme organisatrice de cette manifestation.

**15. Divers.** Le président central se réjouit que le Dr Fallet accepte de reprendre la rédaction de «Sinfonia».

Le Dr Fallet, à son tour, annonce qu'il assumera cette tâche avec beaucoup de plaisir et qu'il acceptera très volontiers de publier les articles d'intérêt général et les communiqués des sections. Il excuse ses collègues de la commission de musique, tous deux absents, et donne quelques reflets sur la séance du 27. 3. 65 de cet organe. La commission de musique a proposé au comité central l'acquisition de 21 oeuvres nouvelles spécialement pour orchestre à cordes ou cordes avec appui de quelques instruments à vent. Cette catégorie était jusqu'à présent peu représentée dans notre bibliothèque et, d'autre part, environ 50% des sections ont cette formation. Le Dr Fallet se réjouit que le comité central ait autorisé l'acquisition de ces oeuvres dont le détail sera publié sous peu dans «Sinfonia». En outre, tous les membres de la commission de musique se mettent à disposition pour répondre à toutes les questions musicales ou de programme qui pourraient leur être posées.

Le président d'honneur Botteron remercie le président central de la manière expéditive et souveraine avec laquelle il a dirigé cette assemblée et pour le gros travail qu'il a fourni au cours de l'année.

M. André Jaquet remercie l'assemblée, d'une part, de lui avoir accordé sa confiance et, d'autre part, d'avoir désigné Bulle comme section organisatrice de la réunion des délégués en 1966.

Après avoir dégusté l'apéritif, offert en plein air par la ville de Lenzbourg, la proclamation des vétérans eut lieu. 24 vétérans et 4 vétérans d'honneur furent élus. Dans un bref discours, le Dr Fallet explique l'origine du mot vétéran, qui, autrefois, utilisé uniquement sur le plan militaire, est employé, aujourd'hui, pour remercier des membres méritants d'une corporation.

Avec le vin d'honneur, un petit bouquet de fleurs et un serrement de main cordial, les dames et messieurs suivants ont reçu l'insigne de vétéran.

Voir la liste des vétérans d'honneur et des vétérans publiée dans le No 5—6 de Sinfonia», p. 70 à 71.

\*

Une atmosphère de bonne humeur régna ensuite au banquet. La partie officielle terminée, les délégués discutèrent cordialement jusqu'à l'heure de leur départ. Le président central Aus der Au souhaita une bonne rentrée à tous les participants.

Wallisellen, le 26 avril 1965

La secrétaire centrale: *Isabella Bürgin*